

Commission électorale des élections étudiants 2019/2020

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION 25/11/2019

1. Approbation du PV du 5/11/2016
2. Approbation du calendrier électoral (Il sera envoyé par Frédérique ou Donatienne)
3. Décisions quant aux recommandations faites à la commission électorale et modification éventuelle du règlement, suite des discussions
4. Désignations
 - a. Des médiateurs, médiatrices
 - b. D'un-e auditeur, auditrice
 - c. D'un-e communicateur, communicatrice entre la commission et le comité de l'Agl
5. Contrat avec une société informatique
6. Agenda de la Commission
7. Divers

COMPOSITION DE LA COMMISSION ÉLECTORALE

Membres étudiant-es :

| | |
|-------------------------------|---------------------------------------|
| Ilias Karavidas (effectif) | ilias.karavidas@student.uclouvain.be |
| Melvyn Kuetgens (effectif) | melvyn.kuetgens@student.uclouvain.be |
| Limor Aharon (effective) | limor.aharon@student.uclouvain.be |
| Célestine Moreau (suppléante) | celestine.moreau@student.uclouvain.be |

Membres de l'UCLouvain désigné-es par le Vice-recteur :

| | |
|--|-------------------------------|
| Willems Geoffrey | geoffrey.willems@uclouvain.be |
| Edouard Cuvelier | edouard.cuvelier@uclouvain.be |
| Suppléante. : Auriane Lamine (à confirmer) | auriane.lamine@uclouvain.be |

Représentant le vice-recteur :

| | |
|--------------------------------------|---------------------------------------|
| Florence Vanderstichelen, présidente | florence.vanderstichelen@uclouvain.be |
|--------------------------------------|---------------------------------------|

Représentant l'administration de la vie étudiante :

| | |
|----------------------------------|----------------------------------|
| Nicolas Gilson | nicolas.gilson@uclouvain.be |
| Suppléante : Véronique Eeckhoudt | veronique.eeckhoudt@uclouvain.be |

Permanentes de l'AGL en soutien à la commission :

| | |
|---------------------------|----------------------------|
| Frédérique Marsin | fredmarsin@aglouvain.be |
| Donatienne van den Abeele | dvandenabeele@aglouvain.be |

Commission électorale des élections étudiants 2019/2020

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

1. Présences

Présent-es :

- Pour la délégation étudiante: Limor Aharon, Melvyn Kuetgens et Célestine Moreau .
- Pour la délégation du personnel : Edouard Cuvelier, Nicolas Gilson, Florence Vanderstichelen et Geoffrey Willems.

Excusé : Ilias Karavidas.

Invitées : Frédérique Marsin et Donatienne van den Abeele.

2. Ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé et un point divers est ajouté sur la charte électorale et la rédaction des procès verbaux.

3. Approbation du PV du 05 novembre

La délégation étudiante fait la demande de publication des minutes des réunions de la Commission électorale.

Arguments:

- Les minutes sont les mémoires des réunions, empêchant les redites d'année en année. Il s'agit d'un gain de temps pour le futur.
- Les minutes assurent aux Conseiller-ères AGL que leurs positions sont bien reprises en Commission électorale. Il s'agit d'un gage de transparence.
- La publication des minutes est dangereuse pour la liberté de parole : les dires pourraient être sortis du contexte et déformés.
- La rédaction des procès-verbaux sous forme de minutes est une tâche chronophage, ce qui met en péril la rapidité de communication entre les étudiant-es et la Commission électorale.

Commission électorale des élections étudiants 2019/2020

Décisions :

- Le procès-verbal de la Commission électorale du 5 novembre 2019 est approuvé et sera publié dans les plus brefs délais.
- A l'avenir, sera rédigé un procès-verbal plus développé avec mention des arguments discutés, permettant la mémoire (mais de façon non-nominative, sauf demande expresse de chacun·e). En cas d'urgence, la Commission électorale se mettra d'accord sur une phrase/un paragraphe à publier rapidement.
Ce pv sera complété par les minutes, gardées en interne de la Commission électorale.

4. Approbation du calendrier électoral

Auparavant, il existait deux adresses de communication de plaintes pendant les élections. Il a été proposé de n'en garder qu'une entre : plaintes-elections@aglouvain.be et commission.electorale@aglouvain.be.

Argument : La préférence va pour garder l'adresse "plaintes-elections@aglouvain.be", renvoyant uniquement à la présidence et la vice-présidence, contrairement à l'adresse de la commission électorale qui renvoie les plaintes à tou·tes les membres, ce qui peut être très lourd pour ces dernier·ères.

Décisions prises :

- L'adresse de communication des réclamations pendant les élections est l'adresse "plaintes-élections@aglouvain.be". Elle est inscrite dans le calendrier et sera la seule utilisée. Celle-ci renverra vers la présidence et la vice-présidence de la Commission.
- Le calendrier est approuvé par la Commission électorale et peut être publiée sans délai (sous réserve des modifications susmentionnées).

5. Désignation des médiateur·trices

La Présidente propose de désigner Jeanne Godeau et Anne-Michelle De Jonge, deux personnes du service d'aide qui sont formées en médiation.

Décision : Jeanne Godeau et Anne-Michèle De Jonge sont nommées comme médiatrices.

Commission électorale des élections étudiants 2019/2020

6. Désignation d'un·e auditeur·rice

La Présidente propose de nommer Edouard Cuvelier comme auditeur.

Décisions prises :

- Edouard Cuvelier est nommé comme auditeur.
- A ce titre, il s'engage à réaliser une présentation, à visée pédagogique, pour nous expliquer le système d'attribution des voix.

7. Désignation des communicateur·rices

La Présidente pose la question de la désignation de communicateur·rices, en accord avec les recommandations de l'année 2018-2019, et propose qu'il s'agisse soit d'un·e des étudiant·es de la Commission électorale ou une permanente.

Arguments :

- Il est utile d'avoir quelqu'un qui puisse assister aux réunions du comité.
- Il est préférable d'avoir l'opinion du Vice-président, Ilias Karavidas, sur la question.

Décision prise : Limor et Célestine sont désignées sous réserve d'accord du Vice-président de la Commission électorale.

8. Question par rapport à Bluekrypt

Le contrat-cadre avec Bluekrypt arrive à sa fin.

Décision prise : Edouard et les permanentes prennent contact avec bluekrypt pour renégocier le contrat.

9. Recommandations de la Commission électorale de l'an dernier (suite)

Au sujet du "mieux communiquer", il se pose la question : "comment l'institution va communiquer au niveau des élections ?", s'ajoute à cela la désignation de responsables d'une campagne neutre.

Commission électorale des élections étudiants 2019/2020

Arguments :

- Quant à la question du “comment communiquer”, la délégation du personnel a pris contact avec l’AREC, qui est preneuse de faire une communication, sous réserve de confirmation du VRAE. Il est nécessaire d’inclure les directeurs·rices administratifs·ives et les doyens·nes des facultés. De son côté, la délégation étudiante propose la création de capsules-vidéos présentant la représentation étudiante ainsi que les élections (structure, fonctionnement, bénéfice, ...).
- Quant à la campagne neutre, cela relève du travail des permanent·es mais aussi du comité.

Décisions :

- Quant à la question du “comment communiquer”, d’une part, la délégation du personnel travaille en collaboration avec l’AREC et le VRAE, et d’autre part, la délégation étudiante travaille à la réalisation de capsules-vidéos de présentation de la représentation et des élections étudiantes. Tou·tes souhaitent inclure les directeurs·rices administratifs·ives et les doyen·nes des facultés dans leurs démarches
- Quant à la campagne neutre, rien n’est décidé.

10. Agenda

La prochaine réunion est fixée au mardi 17 décembre à 10h30 au Service d’aide.

PV rédigé par Frédérique Marsin et Donatienne van den Abeele.